Agent.e de gardiennage

- Secteur : Services aux personnes
- Sous-secteur : Sécurité

Partager via Facebook Envoyer via mail

En tant qu'agent de gardiennage :

- Tu travailles dans le cadre d'une entreprise de gardiennage ou es engagé par une entreprise qui organise un service interne de gardiennage
- Tu assures la sécurité au sein d'une entreprise, d'une institution publique, …
- Tu as pour tâche principale d'observer, de contrôler, et de rapporter les incidents de sécurité
- Tu contribues à la politique générale de sécurité des lieux dont tu as la garde
- Tu assures la surveillance et la protection de biens mobiliers et immobiliers en gardiennage statique
- Tu assures la surveillance et le contrôle dans le cadre du maintien de la sécurité dans des lieux accessibles ou non au public (sauf cafés et lieux où on danse et sauf activité d'inspecteur de magasin)

Les options

Assistant.e aux métiers de la sécurité et de la prévention
Aspirant.e aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité

Les écoles

Institut Technique de la Communauté française Etienne Lenoir (Arlon)
Ecole secondaire libre Saint-Hubert
Mis à jour le:
29/11/2019